

## **Fin de vie**

Bien que le calcul des équivalents CO<sub>2</sub> de la fin de vie des produits Epson prenne pour hypothèse un scénario de mise en décharge pour les niveaux d'émissions les plus élevés, cela ne reflète pas la réalité. En pratique, une part importante des produits Epson est collectée dans le cadre de programmes européens de recyclage, de réutilisation ou de récupération d'énergie. Epson est membre de ces programmes et paie les frais de responsabilité élargie du producteur (REP), qui sont imposés par le droit de l'UE. Ces frais aident à financer les infrastructures et les processus de gestion des déchets, en veillant à ce que les produits soient correctement gérés et détournés de la mise en décharge, réduisant ainsi leur impact environnemental.

Le nombre de kilogrammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par matériau des projecteurs Epson a été calculé en additionnant les valeurs de kilogrammes d'équivalent CO<sub>2</sub> de chaque type de matériau à l'aide des données relatives aux émissions d'équivalents CO<sub>2</sub> lors de l'élimination mises à disposition par l'IDEA Ver.3.2 (Inventory Database for Environmental Analysis, Base de données d'inventaire pour l'analyse environnementale), un inventaire développé conjointement depuis l'exercice 2008 par le National Institute of Advanced Industrial Science and Technology (AIST) et la Japan Environmental Management Association for Industry (JEMAI).

Ce calcul est basé sur une situation théorique dans laquelle la gestion des déchets des produits consisterait uniquement à incinérer les produits, puis à les mettre en décharge, et non à les recycler ou à en récupérer l'énergie.

Nous sommes conscients que cette base de calcul pourrait ne pas sembler pertinente pour la gestion des déchets en Europe et/ou au Royaume-Uni, mais, à ce stade, nous ne disposons pas de données locales suffisantes pour être plus précis. Ces informations seront mises à jour dès que ces données locales seront disponibles.